**BOURSES RECHERCHE DU GFEV**

**APPEL D’OFFRE 2024**

**GUIDE DE SOUMISSION**

Le GFEV et l’association France Vascularites, par cet appel d’offre de recherche, souhaitent financer chaque année entre 4 et 8 projets visant à améliorer la compréhension des mécanismes physiopathologiques, les modalités de diagnostic et de suivi, les possibilités thérapeutiques, et/ou le vécu des personnes atteintes de vascularites.

L’enveloppe globale envisagée pour 2024 est de 70 000 euros.

**THEMATIQUES**

Le projet devra concerner les vascularites (des petits, moyens ou gros vaisseaux).

**TYPES DE PROJJET**

Il pourra s’agir d’un projet de recherche *in vitro*, *in vivo* chez l’animal, *ex vivo* à partir de prélèvements biologiques, d’études de biomarqueurs diagnostiques, pronostiques ou prédictifs, de recherche impliquant la personne humaine (RIPH) ou d’études cliniques sur données de santé (hors loi Jardé), d’études sur les données rapportées par les patients.

**ELIGIBILITE DU CANDIDAT**

Le candidat pourra être médecin titulaire ou en formation (interne), chercheur titulaire ou en formation (M2 ou doctorant), soignant diplômé (infirmier, aide-soignant, kinésithérapeute, ergothérapeute…), ou patient-expert. Le candidat devra être attaché à une équipe hospitalière (publique ou privée) ou universitaire, ou à une équipe de recherche labellisée.

**EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature sera évalué au plan scientifique par 3 relecteurs du Conseil Scientifique du GFEV, à l’aide d’une grille de notation préétablie. L’avis d’un ou plusieurs relecteur(s) extérieur(s) au Conseil Scientifique pourra également être demandé, en particulier en cas de conflit d’intérêt avec les membres du Conseil Scientifique experts de la thématique.

Le dossier sera également noté par l’association France Vascularites, qui évaluera le bénéfice attendu pour les patients, sur la base du résumé grand public, et décernera des « Coups de Cœur » permettant de départager les projets.

**AUTORISATIONS LEGISLATIVES**

Le cadre législatif du projet et les autorisations (prévues, demandées ou déjà obtenues) devront être précisés dans le dossier de candidature.

**BUDGET**

Il n’existe pas de budget minimal pour cet appel d’offre.

Le budget maximal par projet sera de 20 000 euros. Les postes de dépense envisagés devront être détaillés de façon précise dans le dossier de candidature.

Le GFEV se réserve la possibilité de reporter à l’année suivante les lignes budgétaires non attribuées une année donnée.